

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/12/2024 - 20721 - 2005 B 40107 - 480 736 388 - A D R AUTOMOBILES

A.D.R. AUTOMOBILES SARL
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388
Tél : 04 90 35 22 15

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON**
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

VALREAS LE 21/11/2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Monsieur le Greffier,

22 NOV. 2024

Nous vous prions de bien vouloir trouver, joints au présent courrier, les documents suivants :

- 1 Exempleaire de notre bilan et annexes au 31 DECEMBRE 2023 ;
- 1 Exempleaire de la proposition d'affectation du résultat, soumise à l'Assemblée Générale;
- 1 Exempleaire de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice votée par l'Assemblée Générale ;
- 1 Cheque de 47.09 € à l'ordre de Monsieur le Régisseur du GTC AVIGNON

Nous vous souhaitons bonne réception,

Et vous présentons, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant
Laurent ROUSSILLON



**A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE SUR LA TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 40 671.62 € au poste « autres réserves ».

Extrait certifié conforme au procès verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2024

Gérant

Laurent ROUSSILLON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024**

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024 STATUANT SUR LES
COMPTES ARRETES AU 31/12/2023**

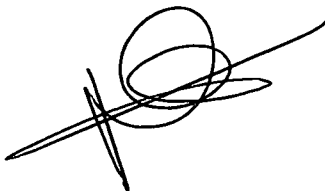
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 40 671.62 € au poste « autres réserves ».

Extrait certifié conforme au procès verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2024

Gérant

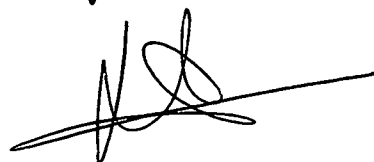
Laurent ROUSSILLON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'R' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

Etats financiers au 31/12/2023

Dossier fiscal

*certifié conforme
à l'original*



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

22 NOV. 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☒ Régime réel normal		☐					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐ Si PME innovante		☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société								Adresse du siège social									
SARL ADR AUTOMOBILES																	
SIRET								48073638800020									
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement									
59 Avenue Meynard																	
84600 VALREAS																	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								SIRET									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																	
B ACTIVITÉ																	
Activités exercées				Commerce et réparation automobile				Si vous avez changé d'activité, cochez la case									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				6 206				Bénéfice imposable à 15%					
												42 500					
												Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																	
2. Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%									
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zones franches urbaines				Territoire entrepreneur art 44 octies A					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies												Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI																	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																	
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé				ComptabiliteExpert									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S																	
NEXT																	
44 Avenue Paul Laurens																	
26110 NYONS																	
Tél : 04 75 26 39 10																	
Tél :																	
OGA/OMGA																	
Visueur conventionné																	
(Cocher la case correspondante)																	
Identité du déclarant :																	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :																	
Date :																	
Lieu : Valréas																	
Qualité et nom du signataire : Co-gérant																	
Signature : ROUSSILLON Laurent																	
N° d'agrément :																	
Examen de conformité fiscale (ECF)																	
prestataire :																	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice	SARL ADR AUTOMOBILES 31122023
---	----------------------------------

K	DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL ADR AUTOMOBILES		59 Avenue Meynard		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		84600 VALREAS					
SIRET		4 8 0 7 3 6 3 8 8 0 0 0 2 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	7 000	012		7 000	7 000
		014	2 520	016	2 520		
	Immobilisations corporelles*	028	307 385	030	221 511	85 874	75 181
	Immobilisations financières* (1)	040	5 800	042		5 800	4 800
	Total I (5)	044	322 705	048	224 031	98 674	86 981
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	89 056	062	12 180	76 876
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	97 254	070		97 254	59 470
		072	34 626	074		34 626	10 092
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	115 218	086		115 218	129 649
	Charges constatées d'avance *	092	1 366	094		1 366	1 421
	Total II	096	337 520	098	12 180	325 340	288 786
	Total général (I + II)	110	660 224	112	236 211	424 013	375 767
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150		150	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		217 074		175 581	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		40 672		41 494	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		259 396		218 724	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 444		18 030	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		56 841		60 649	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		33 153		21 632	
	Comptes courants d'associés	173		64 695		48 909	
	Autres dettes	175		5 485		7 822	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		164 617		157 043	
Total général (I + II + III)				180	424 013	375 767	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 800	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ADR AUTOMOBILES		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	200 239	121 020
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	281 068	231 109
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	22 544	1 103
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	503 851	353 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	175 798	144 210
	Variation de stock (marchandises) *			236	3 278	(29 037)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	(511)	64
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	132 709	99 956
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	67	244	7 070	12 015
	Rémunérations du personnel *			250	77 519	38 996
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	27 864	12 156
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	22 308	19 770
	Dotations aux provisions			256	8 000	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	82	1 305
		260				
		Total des charges d'exploitation (II)			264	454 118
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	49 733	53 797
PRODUITS ET CHARGES D'ORDRE	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	781	3 521
	Charges financières (V)			294	141	349
	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 774	7 266
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	7 927	8 210
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	40 672	41 494
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	40 672	314
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 927	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés	247		330	107	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		991		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127		
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		645		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	48 706	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	48 706	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	107
Totalisation	107

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ADR AUTOMOBILES										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000												
	Autres	410	2 520	412		414		416	2 520												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	6 260	432		434		436	6 260												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	26 952	442		444		446	26 952												
	Installations générales, agencements divers	450	26 851	452		454		456	26 851												
	Matériel de transport	460	212 009	462	33 000	464	1 000	466	244 009												
	Autres immobilisations corporelles	470	3 313	472		474		476	3 313												
Immobilisations financières		480	4 800	482	1 000	484		486	5 800												
TOTAL		490	289 705	492	34 000	494	1 000	496	322 705												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	2 520	502		504		506	2 520												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	1 043	522	844	524		526	1 887												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 581	532	4 687	534		536	17 268												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 663	542	3 552	544		546	8 214												
	Matériel de transport	550	178 913	552	12 966	554	1 000	556	190 879												
	Autres immobilisations corporelles	560	3 003	562	259	564		566	3 262												
TOTAL		570	202 723	572	22 308	574	1 000	576	224 031												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	1 000	1 000																			
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	1 000	580	1 000	582	584	586	588	590	592	594	596	598	600	602						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL							596	585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
FIARD REMORQUE PORTE E	1 000	1 000						
Totalisation	1 000	1 000						

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ADR AUTOMOBILES**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	4 180	642	8 000	644		646	12 180
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	4 180	682	8 000	684		686	12 180

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADR AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	481 307	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	21 328	
TOTAL 1	106	502 635	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1 216	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	4 417	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	5 633	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	214 418	
Variation négative des stocks	145	7 695	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	58 438	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	82	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	280 633	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	227 635
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	227 635
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	502 635	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48073638800020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADR AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 59 Avenue Meynard

CODE POSTAL 84600

VILLE VALREAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ROUSSILLON Prénom(s) Laurent
Nom marital % de détention 75,33 Nb de parts ou actions 113
Naissance : Date 11111964 N° département 84 Commune AVIGNON Pays FRANCE
Adresse : N° 33 Voie place Frédéric Mistral
Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique ROUSSILLON Prénom(s) Manon
Nom marital % de détention 24,67 Nb de parts ou actions 37
Naissance : Date 03012000 N° département 71 Commune LE CREUSOT Pays FRANCE
Adresse : N° 33 Voie Place Frédéric Mistral
Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

----- Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **424 013** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **504 631** euros et un total **charges** de **463 960** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **40 672** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etat exprimé en euros

TOTAL	289 705		34 000		1 000	322 705
-------	---------	--	--------	--	-------	---------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 520			2 520
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 520			2 520
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	1 043	844		1 887
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 581	4 687		17 268
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	4 663	3 552		8 214
	Matériel de transport	178 913	12 966	1 000	190 879
	Matériel de bureau, mobilier	3 003	259		3 262
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 203	22 308	1 000	221 511
TOTAL		202 723	22 308	1 000	224 031

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 800	5 800	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	97 254	97 254	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	285	285	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 433	10 433	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	23 908	23 908	
	Charges constatées d'avances	1 366	1 366	
TOTAL DES CREANCES		139 046	139 046	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	305	305		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 135	4 135		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	4	4		
	Fournisseurs et comptes rattachés	56 841	56 841		
	Personnel et comptes rattachés	1 943	1 943		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 476	7 476		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 479	20 479		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 255	3 255		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	64 695	64 695		
	Autres dettes	5 485	5 485		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		164 617	164 617		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		22			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		13 586			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		64 695			

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	89 056	92 334		3 278
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	89 056	92 334		3 278
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		27 309
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		305
<i>Interets courus a payer</i>	305	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 796
<i>Fournisseurs factures non parv</i>	10 796	
Dettes fiscales et sociales		10 931
<i>Dettes prov sur congés payés</i>	1 943	
<i>Charges sociales sur cp</i>	466	
<i>Rsi à payer roussillon laurent</i>	2 767	
<i>Urssafa payer roussillon manon</i>	2 365	
<i>Cotisations</i>	167	
<i>Etat charges Ã payer</i>	3 027	
<i>Taxe apprentissge libératoire</i>	25	
<i>Formation continue</i>	171	
Autres dettes		5 278
<i>Clients avoir a etablr</i>	5 278	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		22 167
Autres créances clients		363
<i>Clients fact a etablr</i>	363	
Autres créances		21 804
<i>Fournisseurs avoirs a recev</i>	476	
<i>Divers produits A recevoir</i>	21 328	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 366
Charges constatées d'avance		1 366	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 366

--

